

CIRCULAIRE N°005 DU 13 SEPTEMBRE 2019

Objet : Calendrier électif au sein des organismes déconcentrés

Le décret n° 2016-387 du 29 mars 2016 modifiant l'annexe I-5 de l'article R. 131-3 du Code du sport prévoit que le mandat des instances dirigeantes des fédérations sportives expire au plus tard au 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été.

L'assemblée générale de la fédération est composée de représentants des associations affiliées à la fédération. Ceux-ci sont élus dans le cadre des assemblées générales des comités départementaux.

Les représentants ainsi élus représentent également les associations du département à l'assemblée générale de la ligue régionale dont ils dépendent.

Il est à rappeler également que **le mandat du comité directeur des organismes déconcentrés expire au plus tard le 31 octobre qui suit les Jeux Olympiques d'été**. Le renouvellement de leurs instances dirigeantes devra ainsi être réalisé avant le 31 octobre 2020.

Aussi, le calendrier électif de la fédération et de ses organismes déconcentrés doit être en adéquation avec ces dispositions et éviter toute difficulté dans le cadre de l'organisation des différentes assemblées générales électives.

Il apparaît dès lors tout à fait pertinent que l'organisation des différentes assemblées générales électives doit être ordonnée.

Ainsi, les comités départementaux devront organiser impérativement leurs assemblées générales électives relatives à l'élection de leurs représentants des clubs entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 août 2020.

Les ligues régionales devront ensuite procéder à l'organisation de leurs assemblées générales électives entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 octobre 2020.

L'organisation de l'assemblée générale élective de la fédération devrait ainsi se tenir en début du mois de décembre 2020.

Le service juridique de la fédération se tient à la disposition pour accompagner les organismes déconcentrés dans le cadre de l'organisation de leurs futures assemblées générales électives.

Le président
Francis DIDIER